

20 22

« Catalogue des actions de formation continue/DPC

Institut de formation «Lucien Flourey»

- Numéro d'enregistrement ODPC 8446
- Numéro de SIREN de l'organisme de formation 266007111000138



- Adresse administrative 2 rue des Finets - 60607 CLERMONT DE LOISE CEDEX
- Adresse Géographique Rue Guy Boulet - 60840 BREUIL LE SEC
- Téléphone 03.44.77.50.48 • Mail : ifsi-formationcontinue@chi-clermont.fr

« **Former les hommes, ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un feu.**

Aristophane



Pour tout renseignement concernant les formations, vous pouvez contacter :

Madame ROSIER Catherine,

- Adjointe à la direction de l'Institut de Formation
- Responsable du développement de la formation continue

Madame PREVOST Nathalie,

- Cadre de Santé formateur
- Chargée de la formation continue

Monsieur RENDU Thomas,

- Agent Administratif
- Chargé de la formation continue

► **Mail :** ifsi-formationcontinue@chi-clermont.fr



Situé dans le sud des Hauts-de-France, au cœur du département de l'Oise et rattaché à un centre hospitalier support renommé, l'Institut de Formation Infirmier et aide-soignant « Lucien FLOURY » est un établissement de formation professionnelle bien implanté sur son territoire et ouvert sur celui-ci.



La formation continue de proximité, un atout pour la formation de vos professionnels.



Ce territoire dépasse le clermontois pour une zone d'influence correspondant au centre de l'Oise du nord au sud du département.

Au-delà de notre mission première de formation initiale des futurs professionnels infirmiers et aide soignants, il nous apparaît essentiel de répondre aux besoins de nos partenaires de stages cliniques par une offre de formation continue adaptée et de proximité. Ce partenariat pour le développement des compétences des professionnels soignants en exercice s'appuie sur :

► **Les compétences des formateurs de l'institut et de nos intervenants vacataires.**

- o Validées par de nombreuses formations diplômantes dans de nombreux domaines, en simulation en santé, en soins d'urgence, en éducation thérapeutique, en plaies et cicatrisation et aussi dans les domaines de la gériatrie, de la douleur et des soins palliatifs... et ingénierie de formation.
- o Renforcées par l'expérience clinique, en psychiatrie / santé mentale, en oncologie, en gériatrie....

► **Nos approches novatrices** en matière de pédagogie active utilisant les outils et méthodes tels que la simulation en santé, le Serious Game, le e Learning Ce qui facilite les apprentissages.

► Notre connaissance des métiers du soin et du travail en équipe pluri professionnelle infirmier et aide-soignant.

► La qualité de nos dispositifs certifiés par le label QUALIOPI

o C'est avec un souci permanent de qualité que nos actions de formation sont construites dans l'objectif d'accompagner le mieux possible les professionnels qui nous font confiance.

Vous trouverez dans ce catalogue notre offre de formations diversifiées, complémentaires ou communes à nos activités, afin de vous proposer une offre de formation optimale et actualisée selon les exigences réglementaires et professionnelles.

Accessible à tous, dans le cadre de notre politique de prise en compte du handicap et notamment des personnes autistes de handicap invisible. La formation continue proposée et/ou co-construite avec vous selon vos attentes, peut répondre à toutes vos nécessités, se déroule soit en intra dans votre établissement ou en inter ici dans nos locaux.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture et restons à votre disposition.

M^{me} BECU Sophie
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formation

L'Institut Lucien Floury,

au-delà du périmètre des formations initiales dispensées, développe depuis 2010 des actions de Formation continue. L'offre de formation, d'abord exclusivement centrée sur l'accompagnement des professionnels tuteurs des étudiant en stage, s'est peu à peu étoffée.



« Une formation dynamique et sur mesure, la proximité un atout. »

Nos objectifs sont de :

- Mettre en œuvre une formation de qualité reconnue par le label QUALIOPi qui :
 - Permet l'insertion des futurs professionnels et le maintien/développement des compétences des professionnels soignants en exercice.
 - Professionnalise l'accueil des étudiants /élèves en stage (tuteur, maitre de stage, professionnel de proximité)
 - Participe aux besoins actuels de formation ou d'information dans le cadre du projet d'établissement du Centre Hospitalier Isarien et de la mise en place du projet territorial de santé mentale.
- Répondre au mieux à vos besoins pour une formation sur mesure et de proximité, en adaptant les offres existantes ou en en créant de nouvelles.

>> L'accessibilité aux salles de formation est adaptée aux personnes en situation de handicap.



L'équipe pédagogique détient une richesse et une complémentarité dues à la diversité de ses expertises et ce grâce aux parcours professionnels de chacun et aux qualifications complémentaires détenues telles que :

- **Diplômes Universitaires** simulation, soins d'urgence, soins palliatifs, douleur, thérapies non médicamenteuses, plaies et cicatrisation, éthique, anthropologie clinique et culturelle, éducation du patient et de l'alliance thérapeutique, recherche paramédicale, et en gérontologie

- **Diplômes Master** en ingénierie de formation, de se former au tutorat et à l'accompagnement professionnel, en santé publique, en intervention sanitaire et sociale, en information et communication ...

- **Autres**

- Certificat professionnel de formateur en manutention des personnes.
- Attestations universitaires en simulation.
- Formateurs en FGSU 1 et 2.

Les projets des différentes formations continues sont élaborés par des cadres de santé formateurs ou infirmiers formateurs, et validés par l'équipe de direction. Ces acteurs assurent pour tout ou partie des enseignements théoriques et cliniques. Tous les formateurs vacataires qui sont retenus pour participer aux formations sont reconnus pour leur expertise .

1 - Optimiser la prise en soins des patients et/ou résidents :

- Découvrir la santé mentale et le handicap psychique pour mieux appréhender la relation avec l'utilisateur 9
- Se former pour l'obtention de l'attestation aux gestes et soins d'urgence - niveau 1 10
- Se former pour l'obtention de l'attestation aux gestes et soins d'urgence - niveau 2 11
- Se réactualiser à la formation aux gestes et soins d'urgence 12 & 13
- Renforcer sa bienveillance soignante pour accompagner la personne âgée en institution 14
- Simuler le vieillissement pour mieux comprendre la personne âgée en perte d'autonomie 15

2 - Améliorer l'encadrement des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants :

- Être professionnel de proximité au cœur des apprentissages de l'étudiant en soins infirmiers 16
- Être tuteur de stage auprès des étudiants en soins infirmiers 17
- Être tuteur de stage auprès des élèves aides-soignants 18
- Être maître de stage : pivot du processus d'apprentissage clinique des étudiants en soins infirmiers 19

3 - Prévention et gestion des conflits d'intérêt

- La politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt dans le cadre de la formation labélisée DPC 20 & 21
- GRPD 22 à 25

4 - Comment vous rendre à la formation ?

- Plan d'accès au CHI site de Fitz-James 26
- Plan du site de Fitz-James 27



Découvrir la santé mentale et le handicap psychique pour mieux appréhender la relation avec l'utilisateur.



+ PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de structures médico- sociales ou d'organismes ayant passé convention avec le C.H.I.

+ PRÉ-REQUIS

Professionnels travaillant auprès de public présentant des troubles psychiatriques.

+ CONTEXTE

Conformément au schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale 2012-2017 et au schéma départemental de l'autonomie des personnes 2012-2017, il est apparu important au CENTRE HOSPITALIER ISARIEN et à des établissements ou organismes de formaliser des modalités de partenariat, afin de répondre aux besoins de leurs usagers. L'Institut de formation du CHI s'associe à cette démarche en proposant des sessions de formation continue sur l'approche de la psychiatrie et de la santé mentale.

+ OBJECTIFS

- Comprendre les processus de stigmatisation en psychiatrie et les comportements des patients.
- Développer sa réflexion sur le concept de « Bonne santé psychique ».
- Permettre aux participants de mieux appréhender leur rôle dans l'accompagnement de personnes atteintes de pathologies mentales, d'ajuster les interventions et de les adapter aux situations rencontrées.
- Renforcer les connaissances sur l'organisation de la psychiatrie.

+ CONTENU

- Le concept de secteur en psychiatrie et l'organisation en psychiatrie.
- Les principales pathologies et la santé mentale.
- Rencontre avec des professionnels.

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Partage d'expériences avec interactivité
- Brainstorming
- Apport d'un outillage (coordonnées, adresse et flyers)

• Modalités d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants.

DURÉE

3 jours (21h00)
ou 2 jours consécutifs
(14h00)

LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle POTTIER TD9

ACCUEIL

16 participants max.
en tenue professionnelle

DATES 2022

26/27 & 28 janvier
2/3 & 4 mars
9/10 & 11 mai
19/20 & 21 mai
14/15 & 16 décembre

COÛT

1800 à 2300 euros

INTERVENANTS

Cadres formateurs IF,
Médecin psychiatre,
association pairs aidants

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :
• ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Se former pour l'obtention de l'attestation aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 1.



+ PUBLIC CONCERNÉ

Personnel non soignant travaillant en milieu hospitalier

+ PRÉ-REQUIS

+ CONTEXTE

Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006, modifié par arrêté du 30 décembre 2014. Conforme à l'arrêté du 1er juillet 2019. Arrêté du 20 mai 2020 sur l'aménagement de la formation en lien avec la sécurité de l'apprenant en formation pratique et en simulation.

+ OBJECTIFS

- Reconnaître une situation d'urgence
- Savoir alerter et intervenir en premier recours sans techniques invasives, et en sécurité
- Connaître les différents plans d'urgence
- Se former aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du COVID 19
- S'adapter aux gestes d'urgences

+ CONTENU

- La prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire
- La prise en soins d'un inconscient qui respire
- Les techniques de la désobstruction face à un étouffement
- La prise en charge adaptée d'un malaise
- La prise en charge adaptée de l'hémorragie

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques (vidéo/tuto)
- Simulations sur les thématiques d'urgence vitale et débriefing
- Retours d'expérience des participants

• Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, revalidation par la présence participative de l'attestation FGSU initiale et prolongée de 4 ans par le CESU

 DURÉE	2 journée (7h00)
 LIEU	Institut de formation « Lucien FLOURY » Salle FGSU POTTIER
 ACCUEIL	10 à 12 participants max. <i>en tenue professionnelle</i>
 DATES	À définir selon demande
 COÛT	1500 euros
 INTERVENANTS	Cadres formateurs IF, Formateurs CESU 60
	Mmes ROSIER ou PREVOST par téléphone 03.44.77.50.48 ou par mail : • ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Se former pour l'obtention de l'attestation aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 2.



+ PUBLIC CONCERNÉ

IDE & AS

+ PRÉ-REQUIS

+ CONTEXTE

Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006, modifié par arrêté du 30 décembre 2014, la réactualisation FGSU est prévue tous les 4 ans. Décret numéro 2020-663 du 31 mai 2020 en lien avec les mesures barrières lié au COVID 19, modifié le 28 août 2020 sous le numéro 2020-1096. Arrêté du 20 mai 2020 sur l'aménagement de la formation en lien avec la sécurité de l'apprenant en formation pratique et en simulation.

+ OBJECTIFS

- L'attestation de formation aux gestes de soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et sa prise en charge en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

+ CONTENU

- Reconnaître une situation d'urgence
- Savoir alerter et intervenir en premier recours sans techniques invasives, et en sécurité
- Connaître les différents plans d'urgence
- Se former aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du COVID 19
- S'adapter aux gestes d'urgences
- La prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire
- La prise en soins d'un inconscient qui respire
- Les techniques de la désobstruction face à un étouffement
- La prise en charge adaptée d'un malaise
- La prise en charge adaptée de l'hémorragie

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques (vidéo/tuto)
- Simulations sur les thématiques d'urgence vitale et débriefing
- Retours d'expérience des participants

• Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, revalidation par la présence participative de l'attestation FGSU initiale et prolongée de 4 ans par le CESU



DURÉE

3 journée (7h00)



LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle FGSU POTTIER



ACCUEIL

10 à 12 participants max.
en tenue professionnelle



DATES

À définir selon demande



COÛT

1500 euros



INTERVENANTS

Cadres formateurs IF,
Formateurs CESU 60



Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone

03.44.77.50.48 ou par **mail** :

• ifsi.formatoncontinue@chi-clermont.fr



Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau I / Réactualisation. (tous les 4 ans)



+ PUBLIC CONCERNÉ

Personnel non soignant travaillant en milieu hospitalier

+ PRÉ-REQUIS

Avoir suivi une formation initiale FGSU II, 4 ans plus tôt ou renouvelée.

+ CONTEXTE

Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006, modifié par arrêté du 30 décembre 2014, la réactualisation FGSU est prévue tous les 4 ans.

Décret numéro 2020-663 du 31 mai 2020 en lien avec les mesures barrières lié au COVID 19, modifié le 28 août 2020 sous le numéro 2020-1096.

Arrêté du 20 mai 2020 sur l'aménagement de la formation en lien avec la sécurité de l'apprenant en formation pratique et en simulation.

+ OBJECTIFS

- Réactualiser et réajuster les connaissances théoriques et pratiques de l'AGFSU 1 initiale.
- Savoir identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle.
- Être capable de réaliser des gestes d'urgence adaptés à cette situation.
- Savoir alerter et intervenir en premier recours sans techniques invasives, et en sécurité.
- Connaître les différents plans d'urgence.
- Former aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du COVID 19.

+ ORGANISATION

- Accessoires de mise en scène.
- Matériel et outils pédagogiques (3 mannequins adulte, un mannequin de désobstruction, un mannequin enfant, un mannequin nourrisson, un DEA de démonstration avec électrodes adaptées).

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Utilisation de techniques pédagogiques actives (Démonstration à vitesse réelle, démonstration commentée justifiée, mises en situations, simulation, méthode AGIR, analyse de pratique, débriefing...)
- S'appuyer sur les connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster.
- Visionnage de vidéos réalisées par l'ANCESU
- Favoriser la découverte, le tâtonnement, confronter les raisonnements
- Réajuster les connaissances scientifiques
- Favoriser l'hygiène, la protection, l'alerte et l'organisation en équipe lors des séquences, en lien avec le thème.

• Modalités de validation

- À l'issue de la formation, revalidation par la présence participative de l'attestation FGSU initiale et prolongée de 4 ans par le CESU 60

DURÉE

1 journée (7h00)
de 9h à 17h00

LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle FGSU POTTIER

ACCUEIL

10 à 12 participants max.
en tenue professionnelle

DATES 2022

Dates à définir

COÛT

150 euros par personne

INTERVENANTS

Cadres formateurs IF,
Formateurs CESU 60

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :
• ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau II/Réactualisation. (tous les 4 ans)



+ PUBLIC CONCERNÉ

IDE et AS.

+ PRÉ-REQUIS

Avoir suivi une formation initiale FGSU II, 4 ans plus tôt ou renouvelée.

+ CONTEXTE

Conformément à l'arrêté du 3 mars 2006, modifié par arrêté du 30 décembre 2014, la réactualisation FGSU est prévue tous les 4 ans.
Décret numéro 2020-663 du 31 mai 2020 en lien avec les mesures barrières lié au COVID 19, modifié le 28 août 2020 sous le numéro 2020-1096.
Arrêté du 20 mai 2020 sur l'aménagement de la formation en lien avec la sécurité de l'apprenant en formation pratique et en simulation.

+ OBJECTIFS

- Réactualiser et réajuster les connaissances théoriques et pratiques de l'AGFSU 2 initiale.
- Savoir identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle.
- Être capable de réaliser des gestes d'urgence adaptés à cette situation.
- Savoir alerter et intervenir en premier recours sans techniques invasives, et en sécurité Adaptations aux gestes d'urgences auprès de patients présentant des symptômes du COVID 19.
- Connaître les différents plans d'urgence.
- Former aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du COVID 19

+ CONTENU

- La prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire.
- La prise en soins d'un inconscient qui respire.
- Les techniques de la désobstruction face à un étouffement.
- La prise en charge adaptée d'un malaise.
- La prise en charge adaptée de l'hémorragie.

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Utilisation de techniques pédagogiques actives (Démonstration à vitesse réelle, démonstration commentée justifiée, mises en situations, simulation, méthode AGIR, analyse de pratique, débriefing...)
- S'appuyer sur les connaissances antérieures des apprenants pour les réactiver et les réajuster.
- Visionnage de vidéos réalisées par l'ANCESU.
- Favoriser la découverte, le tâtonnement, confronter les raisonnements.
- Réajuster les connaissances scientifiques.
- Favoriser l'hygiène, la protection, l'alerte et l'organisation en équipe lors des séquences, en lien avec le thème.

• Modalités de validation

- À l'issue de la formation, revalidation par la présence participative de l'attestation FGSU initiale et prolongée de 4 ans par le CESU 60

DURÉE

1 journée (7h00)
de 9h à 17h00

LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle FGSU POTTIER

ACCUEIL

10 à 12 participants max.
en tenue professionnelle

DATES 2022

24 janvier, 4 avril,
8 avril, 1er juin,
26 septembre, 21
octobre, 25 novembre,
6 décembre, *Dates
supplémentaires à la
demande*

COÛT

150 euros par personne

INTERVENANTS

Cadres formateurs IF,
Formateurs CESU 60

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :
• ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Renforcer sa bienveillance soignante pour accompagner la personne âgée en institution.



+ PUBLIC CONCERNÉ

IDE, AS et AMP/AES/ASHQ Animateurs

+ PRÉ-REQUIS

Travailler après des personnes âgées.

+ CONTEXTE

Au regard du vieillissement de la population, de l'augmentation de la durée de vie, des différents plans nationaux concernant la personne âgée, la prise en soin de la personne âgée ayant des troubles du comportement est une préoccupation essentielle pour les établissements d'accueil. Cette formation s'inscrit dans la politique d'une pratique efficiente dans le respect de la bienveillance de la personne âgée institutionnalisée ou à domicile.

+ OBJECTIFS

- Identifier et comprendre les troubles du comportement et les maladies dégénératives liés à l'âge.
- Prendre conscience des pertes et difficultés liés au vieillissement.
- Prévenir et accompagner ces troubles dans la vie quotidienne.
- Montrer l'importance de la préparation de l'entrée et de l'accueil en institution.
- Mettre en œuvre une pratique soignante bienveillante.
- Comprendre et soutenir les aidants dans la limite de ses fonctions.

+ CONTENU

- Les étapes et les pertes liées au vieillissement.
- Les bonnes pratiques, l'évaluation gériatrique et le projet personnalisé.
- Les maladies dégénératives liées à l'âge.
- L'environnement de la personne âgée et les aidants.
- Grille d'auto contrôle des pratiques professionnelles de l'HAS.

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques.
- Travail de groupe.
- Simulation et débriefing.
- Grille d'auto contrôle des pratiques professionnelles de l'HAS.
- Interactivité.
- Simulateur de vieillissement.

• Modalités d'évaluation

- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants.

DURÉE

3 jours (21h00)

LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle POTTIER TD9

ACCUEIL

10 participants max.

DATES 2022

21/22/23 mars
21/22/23 novembre

COÛT

60 euros par personne
& par journée de formation

INTERVENANTS

Cadres formateurs IF
Médecin gériatre
Cadre de santé de soins
Association d'aidants

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :

• ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Simuler le vieillissement pour mieux comprendre la personne âgée en perte d'autonomie.



+ PUBLIC CONCERNÉ

IDE, AS et AMP/AES/ASHQ Animateurs

+ PRÉ-REQUIS

Travailler après des personnes âgées.

+ CONTEXTE

Le SIMULATEUR de vieillesse permet de se rendre compte des contraintes physiques des personnes âgées confrontées à la perte d'autonomie et provoque ainsi une prise de conscience pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne.

+ OBJECTIFS

- Appréhender les difficultés rencontrées par les personnes âgées en perte d'autonomie physique ou sensorielle.

+ CONTENU

- Redécouvrir le référentiel de formation et la notion de compétences.
- Définir les rôles et missions du tuteur.
- Clarifier la collaboration et la délégation.
- Identifier les outils nécessaires à l'encadrement.

+ ORGANISATION

- Atelier d'une heure pour 4 stagiaires.
- 6 ateliers sur la journée.

+ MATÉRIEL

2 valises avec kit complet d'une tenue et accessoires entravant l'autonomie dans les gestes, le sensoriel, la motricité.

MÉTHODES & MODALITÉS

- **Méthode pédagogiques**
- Jeux de rôle avec le simulateur de vieillesse

DURÉE

1 journée

LIEU

Sur le site de la structure

ACCUEIL

24 participants max. sur la journée

DATES 2022

21 février
25 avril
3 octobre
30 novembre

COÛT

1000 euros pour la journée

INTERVENANTS

Cadres formateurs IF

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :
• ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Être professionnel de proximité auprès des étudiants infirmiers.



+ PUBLIC CONCERNÉ

IDE, AS en exercice.

+ PRÉ-REQUIS

IDE, AS non tuteur encadrant des étudiants ou élèves.

+ CONTEXTE

Le référentiel de formation du 31 juillet 2009 au diplôme d'état infirmier s'appuie sur le développement et l'acquisition de compétences professionnelles. Il détermine les acteurs de l'encadrement en stage : maître de stage, tuteur et professionnel de proximité, cadre formateur référent de stage. Chaque acteur occupe une place prépondérante avec un rôle et des missions définies clairement. Chaque professionnel de productivité accompagne l'étudiant au quotidien.

+ OBJECTIFS

- Comprendre les points clés du référentiel de formation et le concept de compétence.
- Clarifier les rôles et missions des professionnels de proximité.
- Repérer les méthodes et profils d'apprentissage de l'étudiant pour l'aider efficacement.
- S'approprier les outils pour l'encadrement de l'étudiant.
- Collaborer avec le tuteur dans la construction des compétences de l'étudiant.
- Acquérir une posture pédagogique adaptée dans le respect de la bienveillance.

+ CONTENU

- Les compétences.
- Les rôles et missions du professionnel de proximité.
- Les outils.
- Les méthodes et théories d'apprentissage.
- Le raisonnement clinique.
- La bientraitance au cœur du dispositif.

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques.
- Simulation et débriefing.
- Partage d'expériences avec interactivité
- Brainstorming

• Modalités d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants.



DURÉE

2 jours (14h00)



LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle POTTIER TD9



ACCUEIL

16 participants max.



DATES 2022

17/18 mars
7/8 juin
17/18 novembre



COÛT

60 euros par jour
& par personne



INTERVENANTS

Cadres formateurs IF



Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :
• ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Être tuteur de stage auprès des étudiants en soins infirmiers.



+ PUBLIC CONCERNÉ

Infirmier(e)s.

+ PRÉ-REQUIS

Infirmier(e)s « tuteurs » de stage sans la formation ou souhaitant le devenir.

+ CONTEXTE

Le référentiel de formation au diplôme d'état infirmier s'appuie sur le développement et l'acquisition de compétences professionnelles. Dans les organisations d'encadrement des étudiants en stage, le tuteur occupe un positionnement stratégique au centre des collaborations avec le cadre formateur référent de stage, Le maître de stage et les professionnels de proximité. Le tuteur acquiert et mobilise les compétences en lien avec la fonction IDE. Une instruction du 4 novembre 2006 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux renforce ces prérogatives. Cette formation s'inscrit dans la politique des stages des établissements de santé et participe à la qualification des lieux de stage.

+ OBJECTIFS

- Clarifier les points clés du référentiel de formation.
- Clarifier le concept de compétence.
- Accompagner les étudiants dans le processus d'apprentissage.
- S'approprier les rôles et les missions de tuteur de stage auprès des étudiants infirmiers.
- Acquérir une posture pédagogique.
- Utiliser les outils d'évaluation des compétences.

+ CONTENU

- Aider les tuteurs à s'approprier le référentiel de formation 2009.
- Développer des compétences et des connaissances afin d'assurer la mission de tuteur.
- Assurer un accompagnement structuré au cours du stage.
- Faciliter les relations inter stage et institut de formation.

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques : référentiel de formation, le raisonnement clinique.
- Ecoute de retour d'expériences.
- Travail de groupe autour d'analyse de situations fictives.
- Simulation par le jeu de scène.
- Utilisation des outils du tutorat : port folio et feuilles de stage.
- Utiliser l'encadrement bien traitant pour valoriser l'étudiant.

• Modalités d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants.

DURÉE

4 jours (28h00)
2 fois sur 2 jours

LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle POTTIER TD9

ACCUEIL

16 participants max.

DATES 2022

24/25 janvier et 24/25 février
24/25 mars et 20/21 avril
27/28 avril et 19/20
12/13 mai et 1/2 juin
22/23 septembre et 13/14 octobre
15/16 novembre et 8/9 décembre

COÛT

60 euros par jour
& par personne

INTERVENANTS

Cadres formateurs IF

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :
• ifsi.formatationcontinue@chi-clermont.fr



Être Tuteur auprès des élèves Aide-Soignant en stage.



+ PUBLIC CONCERNÉ

Aide-Soignant.

+ PRÉ-REQUIS

Aide-Soignants encadrants des élèves AS ou en projet d'encadrer des EAS.

+ CONTEXTE

Pendant la formation aide-soignante, les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils permettent l'acquisition des compétences du métier d'aide-soignant et favorisent la construction de l'identité professionnelle. Les aides-soignants sur les lieux de stage participent pleinement à l'encadrement des élèves et les former comme tuteurs dans l'accompagnement et l'évaluation des élèves aide soignants semble prépondérant.

+ OBJECTIFS

- Définir le rôle et la posture du tuteur.
- Clarifier ses missions et la fonction pédagogique des formateurs de terrain.
- Connaître le référentiel de formation.
- Identifier les différents types de cursus existants et leurs particularités dans la formation.
- Optimiser l'accueil et l'accompagnement de l'élève pour qu'il acquière les compétences professionnelles attendues.
- Découvrir les outils d'accompagnement pour apprécier la progression de l'élève et évaluer les compétences professionnelles acquises.
- Renforcer le partenariat entre l'institut et le terrain dans le cadre d'une formation en alternance.

+ CONTENU

- Redécouvrir le référentiel de formation et la notion de compétences.
- Définir les rôles et missions du tuteur.
- Clarifier la collaboration et la délégation.
- Identifier les outils nécessaires à l'encadrement.

MÉTHODES & MODALITÉS

• Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Écoute de retour d'expériences
- Travail de groupe autour de situations fictives
- Simulation par le jeu de scène

• Modalités d'évaluation

- Aucune

DURÉE

2 jours (14h00)

LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle POTTIER TD9

ACCUEIL

16 participants max.

DATES 2022

11 & 12 octobre 2022
8 & 9 Novembre 2022

COÛT

60 euros par jour
& par personne

INTERVENANTS

Cadres formateurs IF

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :

• ifsi.formationcontinue@chi-clermont.fr



Être Maître de stage : Pivot du processus d'apprentissage clinique des étudiants en soins infirmiers.



+ PUBLIC CONCERNÉ

Cadres de santé ou Cadres FF, maîtres de stage en exercice.

+ PRÉ-REQUIS

Cadres de santé ou faisant de fonction d'encadrement des étudiants.

+ CONTEXTE

Depuis le référentiel du 31 juillet 2009, la professionnalisation des étudiants repose à parts égales sur les apports théoriques et cliniques à l'IFSI et en stage. Le référentiel :

- Implique un engagement du maître de stage qui représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.
- Le stage comme prépondérant dans le développement professionnel de l'étudiant et pour l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice infirmier.
- Le maître de stage est garant de la bienveillance des équipes vis-à-vis des étudiants. Pour aider le maître de stage dans sa mission et renforcer les liens avec l'IFSI, une formation est proposée.

+ OBJECTIFS

- Clarifier les éléments du référentiel du 31 juillet 2009 et de l'instruction du 4 novembre 2016 dans l'accompagnement des étudiants en stage.
- Définir le rôle du maître de stage dans le processus d'apprentissage clinique.
- Déterminer les liens avec les autres professionnels intervenant dans l'apprentissage clinique des étudiants infirmiers.
- S'approprier les outils nécessaires à l'encadrement des étudiants en stage.

+ CONTENU

- Le rôle et les missions du maître de stage en lien avec la réglementation.
- Le rôle des autres acteurs dans l'encadrement des étudiants.
- Le livret d'accueil : « Qualification et agrément des stages ».
- Les outils : port folio et feuilles de stage.

MÉTHODES & MODALITÉS

● Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques.
- Travail de groupe.
- Mise en situation.
- Partage d'expériences.
- Échanges entre participants et intervenants.

● Modalités d'évaluation

- Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.
- Une évaluation finale mesure l'atteinte des objectifs initiaux et la satisfaction des participants.

🕒 DURÉE

2 jours (14h00)

📍 LIEU

Institut de formation
« Lucien FLOURY »
Salle POTTIER TD9

📅 ACCUEIL

16 participants max.

📅 DATES 2022

24 & 25 novembre

💰 COÛT

60 euros par jour
& par personne

👤 INTERVENANTS

Cadres formateurs IF

Mmes **ROSIER** ou **PREVOST** par téléphone
03.44.77.50.48 ou par **mail** :
• ifsi.formatiocontinue@chi-clermont.fr

La politique de prévention et gestion des conflits d'intérêt dans le cadre de la formation labélisée DPC

L'Institut de formation s'est doté d'une politique de gestion des conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels afin de prévenir et d'éviter la présence de biais commercial lors des activités de formation qu'il assure.

La qualité des soins et la bienveillance ainsi que le bien être des patients sont primordiaux et priment sur toute tentative d'influence ou d'ingérence susceptible d'altérer la relation thérapeutique ou l'intégrité des professionnels. Cette politique se veut transparente, indépendante, objective, scientifiquement rigoureuse.

Définir et prévenir les liens d'intérêts :

La notion de lien d'intérêts se définit par les intérêts ou les activités, passés ou présents, d'ordre patrimonial, professionnel ou familial, de la personne en relation avec l'objet de la mission qui lui est confiée. La prévention des liens d'intérêts se réalise par la déclaration et en toute transparence auprès des participants aux actions de formation professionnelle. Pour prévenir les éventuels liens d'intérêts, les concepteurs et intervenants des actions DPC déclarent annuellement leurs éventuels liens d'intérêts et leur nature à l'aide du document fourni par l'agence nationale du DPC.

L'Institut de formation s'engage à faire actualiser les déclarations d'intérêts des concepteurs et des intervenants chaque année et après chaque modification de l'état de leurs liens d'intérêts.

Le document précise l'obligation de déclarer les intérêts et leur nature :

- activité principale,
- activité à titre secondaire,
- activité qui a bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration,
- participations financières dans le capital d'une société
- existence de proches salariés ou possédant des intérêts financiers dans toute structure dont l'objet social entre dans le champ de compétence de l'organisme objet de la déclaration,
- autres liens d'intérêts que le déclarant choisit de faire connaître

Afin de garantir la transparence, cette politique de gestion de prévention et des conflits d'intérêts est annexée au catalogue des actions de formation continue proposées par l'Institut et sont téléchargeables en ligne sur le site internet de l'Institut. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'adjoint du directeur, en charge du développement de la formation professionnelle au sein de l'Institut.

Tout lien d'intérêts ne constitue pas un conflit d'intérêts.

Pour évaluer le risque de conflit d'intérêts, notre organisme analyse les déclarations des liens d'intérêts afin de déterminer la présence ou non d'un quelconque lien d'intérêts. Politique rédigée le 2 juillet 2018 et réactualisée en septembre 2020 par Mme Sophie Becu, directeur des soins, coordinateur des instituts de l'Institut de Formation

Règlement général de protection des données (RGDP)

Article Confidentialité de l'information et obligation de discrétion

Les termes « informations confidentielles » désignent toutes les données de quelque nature que ce soit (orales, écrites, visuelles), dont les usagers de l'IF (personnel, étudiants-élèves) et les personnes extérieures à l'IFSI (invités, prestataires, intervenants extérieurs) ont eu connaissance dans le cadre de leur fonction, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les données personnelles dont les données de santé, les données des élèves et celles du personnel ainsi que des données non personnelles telles que des informations relatives au fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble des usagers et personnes extérieures s'engagent, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque tout ou partie des informations confidentielles et, d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.

Les usagers et personnes extérieures doivent prendre toutes précautions dans le cadre de leurs attributions afin de protéger la confidentialité des informations confidentielles auxquelles ils ont accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Le personnel de l'IF n'est pas autorisé à répondre aux demandes extérieures de renseignements (que ce soit par téléphone, mail ou en direct) concernant les étudiants-élèves, y compris à un membre de sa famille lorsque ceux-ci sont majeurs, que celles-ci

soient :

- d'ordre privé,
- relatives à l'emploi du temps, aux résultats des évaluations,
- à la progression d'un étudiant-élève, l'organisation des stages, etc....

Les usagers sont soumis au secret professionnel et/ou médical. Cette obligation revêt une importance toute particulière lorsqu'il s'agit de données de santé. Les usagers doivent faire preuve d'une discrétion absolue dans l'exercice de leur mission. Un comportement exemplaire est exigé dans toute communication, orale ou écrite, téléphonique ou électronique, que ce soit lors d'échanges professionnels ou au cours de discussions relevant de la sphère privée.

Les intervenants extérieurs, prestataires, fournisseurs et partenaires se doivent d'une part, d'apporter aux traitements des informations confidentielles de l'IF le même soin que s'il s'agissait de leurs propres informations confidentielles et d'autre part, de s'assurer que leur personnel est sensibilisé aux questions de confidentialité et est en capacité de gérer des informations confidentielles dont certaines concernent des données personnelles de santé et donc des données sensibles.

Ainsi, les usagers et personnes extérieures de l'IF s'engagent en particulier à :

- ne pas utiliser les informations confidentielles auxquelles ils pourraient accéder à des fins autres que celles prévues par leurs attributions ;
- ne divulguer les informations confidentielles qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie des informations confidentielles sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de leurs fonctions ;
- prendre toutes les mesures dans le cadre de leurs attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse des informations confidentielles ;
- prendre toutes précautions pour préserver la sécurité physique et logique des informations confidentielles ;
- s'assurer, dans la limite de leurs attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer les informations confidentielles;

- en cas de cessation de leurs fonctions ou des relations contractuelles, restituer intégralement les informations confidentielles, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données.

Voici quelques pratiques concrètes permettant de respecter la confidentialité :

- ne pas tenir de conversations sur des sujets confidentiels dans les couloirs, restaurants, ascenseurs, transports en commun, bars, hôtels, salons d'attente, etc,
- appliquer chaque jour le principe du « bureau net »,
- mettre sous clé les tampons officiels et les papiers à en-tête,
- fermer à clé les armoires contenant des documents importants,
- fermer à clé son bureau le soir ou à la pause déjeuner, ou en partant en réunion,
- ne pas laisser de documents dans les locaux en libre-service (local reprographie)
- ne pas indiquer d'informations confidentielles sur les tableaux blancs,
- récupérer les feuilles du paper-board et tous documents à la fin de la réunion.

Article.... Vos droits informatique et libertés

Vos données collectées font l'objet d'un traitement conforme aux obligations applicables en la matière notamment prévues par le Règlement européen sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 et la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Responsable de traitement

Le Centre Hospitalier Isarien, établissement public de santé mentale de l'Oise, situé au 2 rue des finets à Clermont-de-l'Oise (60600), siren n°266007111, est le responsable de traitement de vos données.

Données personnelles traitées

Tout au long de votre formation, l'IFSI, l'IFAS et le Centre Hospitalier Isarien sont amenés à traiter vos données liées à votre identité, à votre vie familiale, à votre hébergement, à votre situation administrative, à la prise en charge de vos frais de déplacement et à vos indemnités, à votre parcours scolaire et professionnel, à votre suivi pédagogique, à l'évaluation de vos compétences, à vos formations et à votre compte CPF, ainsi qu'à vos données de santé et parfois financières et sociales.

Légalité du traitement

Les traitements mis en œuvre par Centre Hospitalier Isarien et l'IF reposent soit sur votre consentement, soit sur une obligation légale ou réglementaire imposée à l'établissement, soit sur une relation contractuelle, soit sur un intérêt légitime de l'établissement, soit sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Finalités des traitements

Les informations recueillies lors de votre formation font l'objet de traitements qui ont pour objectifs :

- la gestion administrative de votre dossier,
- votre suivi pédagogique et l'évaluation de vos compétences,
- le versement de vos indemnités et la prise en charge de vos frais de déplacement,
- l'accès aux plateformes pédagogiques,
- l'obtention de votre carte d'étudiant,
- votre suivi médical (1ère visite d'aptitude et visites occasionnelles si besoin)
- votre logistique (l'attribution d'un logement, l'obtention de la carte de self, l'entretien des tenues professionnelles.)
- l'obtention de votre diplôme,
- un éventuel accompagnement social et psychologique.

Destinataires des données

Certains agents du Centre Hospitalier Isarien (la Direction des Ressources humaines, la Direction des Affaires Logistiques, le service santé au travail) et l'ensemble des agents de l'IF sont susceptibles d'avoir accès à vos données, dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus.

Des échanges d'informations peuvent aussi être effectués avec :

- l'ARS,
- Pôle emploi,
- la Caisse des dépôts,
- les pompiers, la préfecture, la gendarmerie,
- les établissements de stage,
- l'Université de Picardie Jules Verne,
- le Conseil Régional des Hauts-de-France,
- la Direction Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Conservation de vos données

Les données collectées sont conservées pendant une durée limitée, définie en fonction des finalités de chaque traitement des données, de la réglementation en vigueur et des règles définies par la CNIL et les Archives départementales de l'Oise.

La sécurité de vos données personnelles

Le Centre Hospitalier Isarien met en place l'ensemble des mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la sécurité du système d'information. Un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) a été nommé en son sein, expert qui garantit la sécurité, la disponibilité et l'intégrité du système d'information et des données, en liaison étroite avec le Délégué à la protection des données (DPO).

Les droits informatique et libertés

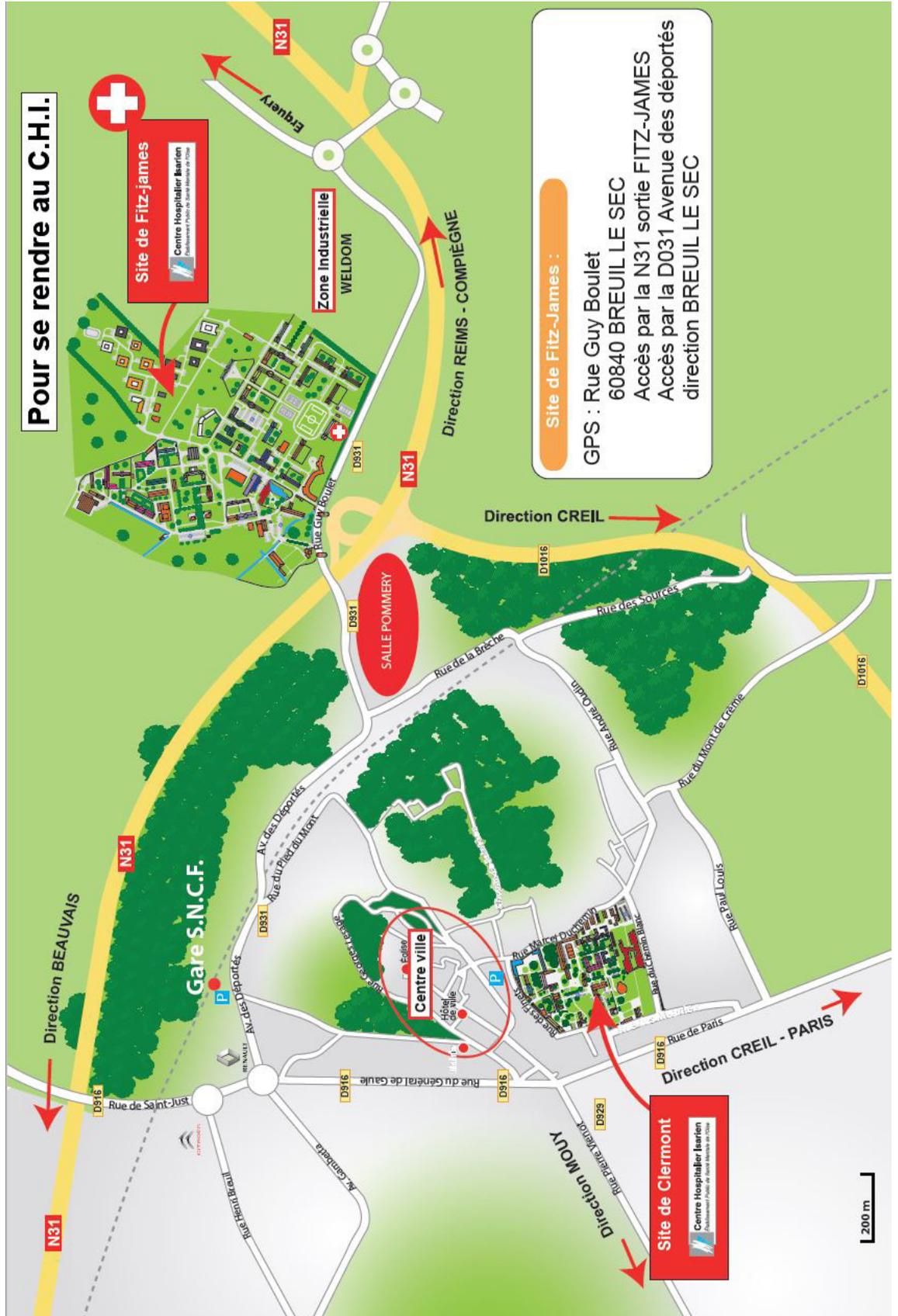
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles et la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, à la portabilité, à opposition, d'effacement, de limitation au traitement de vos données personnelles.

Pour toute question à ce sujet ou pour exercer les droits susvisés, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (en joignant la copie de votre carte d'identité) :

- Par courriel à l'adresse suivante : dpo@chi-clermont.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : Centre Hospitalier Isarien
Délégué à la Protection des Données
2 rue des Finets
60600 Clermont de l'Oise

Vous disposez en tout état de cause, du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle. En France, l'autorité de contrôle est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (adresse postale : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 -75334 Paris Cedex 07, téléphone : 01 53 73 22 22, site : www.cnil.fr).

Plan d'accès.



Plan d'accès.

Site de Fitz-James

Centre Hospitalier Isarien
Établissement Public de Santé Mentale de l'Oise

rue Guy Boulet 60840 Breuil le sec

POTTIER
TD9/AFGSU

IFSI



Service communication 10 - 2021 DL ©

Entrée

Pôle Clermont - Montataire

- 1. Bureau d'accueil FJ 2
- 2. Bureau d'accueil FJ 6
- 3. Unité Arthur Rimbaud
- 4. Hôpital de Jour Seglas
- 5. Unité Winnicott
- 6. Unité Bourneville
- 7. Unité Biondi
- 8. Centre d'activité Maison Bleue
- 9. Hôpital de Jour Demay - étage

Pôle Chantilly - Senlis

- 10. Bureau d'accueil FJ5/CL2
- 10. Unité Racamier FJ5 - Rdc
- 10. Unité Pussin CL2 - Rdc
- 10. Unité Claudel FJ5 - étage
- 10. Unité Torok CL2 - étage
- 11. Unité de Soins Normalisés - Rdc
- 11. Hôpital de jour - niveau -1
- 12. Unité Capgras
- 13. Unité Rogues de Fursac
- 14. Cafétéria le 23

Pôle Creil - Breteuil

- 15. Bureau d'accueil
- 16. Hôpital de Jour Centre de Jour Demay - Rdc
- 17. Unité Legrand du Saulle
- 18. Unité Lucien Bonnafé

Pôle Beauvais - Méru

- 19. Bureau d'accueil
- 19. Unité Athéna FJ10 - Rdc
- 19. Unité Hélios FJ10 - étage
- 19. Unité Ulysse CL4 - Rdc
- 19. Unité Atlas CL4 - étage
- 20. Centre de jour De Clérambault

Unités sans affectation

- 21. Unité Vigouroux - Centre COVID
- 22. Unité Foix Chaslin (Unité de Transit)
- 23. Unité Les Églantines

Pôle Ressource Évaluation et Réhabilitation Psycho-Sociale

- 24. Bureau d'accueil
- 24. Unité Apostrophe - Rdc
- 25. Unité Calypso
- 26. Unité Odyssee
- 27. Centre de jour Diaphora
- 28. Centre de jour et Hôpital de Jour Émeraude SITED
- 29. Unité Turquoise SITED
- 30. Unité Diamant SITED
- 32. Point virgule
- 33. Hôpital de jour «Trait d'Union»

Pôle de permanence des soins

- 34. Unité d'Accueil Urgence
- 35. Service Opération d'Hygiène Hospitalière - étage
- 36. Consultation psychotrauma
- 37. Piscine
- 38. Unité Sport et Loisirs

Pôle départementale de Psychiatrie Infanto juvénile

- 39. Bureau d'accueil Les Cèdres
- 40. Unité Les Cèdres A et Bis
- 41. Unité Les Châtaigniers
- 42. Unité Les Lilas
- 43. Unité Départementale d'Hospitalisation pour Adolescents U.D.H.A.
- 44. École
- 45. Bureau d'accueil Les Glycines
- 46. Unité Les Bleuets
- 47. Unité Sémaphore C3A
- 48. Unité la Passerelle

Pôle Médico-Technique

- 49. Pharmacie à Usage intérieur

Structures intersectorielles

- 50. Unité Mignard «L'atelier»
- 51. Le dé à coudre

Institut de formation Lucien Flourey

- 52. IFSI
- 53. Salle Pottier
- 54. Foyer étudiants

Services

- A. Accueil /A.O.V.
- B. Direction des Ressources Humaines
- C. Service de santé au travail D. C.G.O.S.
- E. Self personnel
- F. Unité Centrale de Production Magasin central
- G. Pool véhicules
- H. Sécurité Incendie
- I. Jardin
- J. Lingerie
- K. Blanchisserie
- L. G.C.S.M.O Administration étage
- M Crèche «Les p'tites bulles»
- N. Amicale
- O. Atomnérie - étage
- P. Maison des Usagers
- Q. Salle Laségué
- R. Terrain multi sports «Yves Olivivier»
- S. Syndicats CGT/FO/UNSA

20 22

« Catalogue des actions de formation continue/DPC

Institut de formation «Lucien Floury»

- Numéro d'enregistrement ODPC 8446
- Numéro de SIREN de l'organisme de formation 266007111000138

